

CONSTAT D'UNE FUITE D'EAU

Madame, Monsieur,

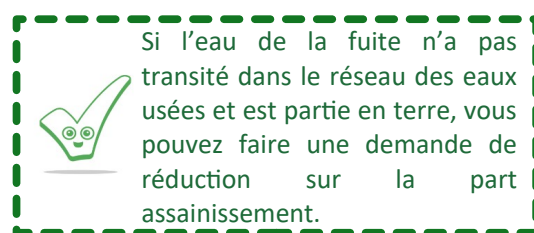
Le service Eau et Assainissement vous a informé d'une surconsommation sur votre dernière facture et vous avez constaté une fuite d'eau sur vos installations.

Pour bénéficier d'une éventuelle réduction au titre de la loi WARSMANN, **vous devez remplir les conditions ci-dessous** :

- Votre facture d'eau concerne une habitation individuelle ou collective occupée à titre de résidence principale ou de résidence secondaire. Sont également concernés les dépendances, résidences collectives, chambres d'hôtes et gîtes.
- Votre surconsommation est supérieure ou égale au double de votre consommation habituelle calculée sur les 3 dernières années relevées.
- La fuite se situe dans vos canalisations privées.
- La fuite **n'est pas** provoquée par :
 - ▶ des appareils ménagers (le lave-linge, le lave-vaisselle, etc.).
 - ▶ des équipements sanitaires (la chasse d'eau, les flexibles de raccord d'un évier, les lavabos, la robinetterie, joints etc.).
 - ▶ des équipements de chauffage (cumulus, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, groupes de sécurité chaudière, joints etc.) ainsi que leurs joints de raccord.
 - ▶ tout système ou équipement alimenté en eau par les canalisations de l'habitation comme les adoucisseurs, filtres anticalcaires, osmoseurs, tuyaux d'arrosage, systèmes d'arrosage automatique, robinets de jardin, etc.
 - ▶ des installations ou équipements de la piscine (trop-plein défectueux, problème de vidange, fuite du liner, etc.).
- Vous avez fait réparer la fuite par une entreprise de plomberie dans les meilleurs délais.

Si vous remplissez toutes ces conditions vous devez transmettre, dans un délai maximal d'un mois, au service des eaux :

- ☐ L'attestation ou la facture de réparation d'une entreprise de plomberie qui précise la localisation exacte de la fuite et atteste qu'elle a bien été réparée en ajoutant la mention "fuite réparée",
- ☐ le présent formulaire dûment complété et signé,



à

Service Eau et Assainissement
Hôtel Communautaire – 1, allée Léonard de Vinci
57150 CREUTZWALD
accueil.eaux@creutzwald.fr

Données personnelles

Les informations recueillies dans le formulaire sont destinées au service des eaux de la Ville de Creutzwald, représentée par son Maire. La base légale du traitement est le consentement à transmettre vos données personnelles. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les agents du service pour la gestion technique et comptable (si nécessaire) de votre dossier. Elles peuvent également être transmises aux prestataires de service, si nécessaire, qui se sont engagés à respecter le règlement sur les données personnelles. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service des eaux à l'adresse courriel suivante : accueil.eaux@creutzwald.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT

Contrat n° : _____

Il figure sur votre facture d'eau

Je soussigné,

ABONNÉContractant : ☐ M. ☐ MmeCo-Contractant : ☐ M. ☐ Mme

NOM :

NOM :

Prénom :

Prénom :

Date de naissance :

Date de naissance :

Tél. :

Tél. :

Courriel :

Courriel :

Qualité : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ gestionnaire /gérant

Adresse de facturation :

COMPTEUR

Adresse du compteur (si différente de l'adresse de facturation) :

N° compteur :

LA FUITE

Date de constatation de la fuite :

Situation de la fuite :

☐ Canalisation après compteur située (*précisez*) :☐ Dans le regard ou borne de comptage situé en limite de propriété☐ Fuite au niveau d'un appareil de chauffage, d'appareil ménager ou équipement sanitaire :☐ Chauffe-eau ☐ Chaudière ☐ Pompe à chaleur ☐ Machine à laver ☐ Robinetterie intérieure ou extérieure☐ Adoucisseur ☐ WC ☐ Autre, à préciser :L'eau de la fuite : ☐ est partie dans le sol et je demande à ce titre un dégrèvement sur le part assainissement.☐ est partie à l'égout.

Réparation de la fuite :

☐ Par un professionnel, je joins la copie de la facture de réparation comportant la localisation de la fuite ainsi que la date d'intervention.☐ Par l'abonné (*dans ce cas compléter l'attestation ci-dessous*) :**ATTESTATION DE RÉPARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e),

, atteste avoir réparé une fuite située (*emplacement de la fuite*)

et d'avoir effectué les réparations suivantes

Je joins les photos de la réparation.

Date de réparation de la fuite :

Index du relevé de compteur après réparation :

m³*(uniquement nombres noirs)*

Fait à

, le

Signature de l'abonné



L'utilisateur reste redevable des sommes dues au titre de la facture concernée par la fuite. L'éventuel dégrèvement interviendra par remboursement ultérieur. En cas de difficultés de paiement adressez-vous directement au Service de Gestion Comptable du Trésor Public de Saint-Avold - 20 Rue du Lac, 57500 Saint-Avold - Téléphone : 03 87 92 12 12